



DECLARATION DU SE-UNSA A LA CAPD DU 9 AVRIL 2021

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

L'évolution de la pandémie a contraint l'exécutif à réviser sa position et les écoles et établissements ne scolarisent plus les élèves depuis mardi.

Malgré sa volonté de maintenir les écoles et les établissements ouverts autant que possible, le SE-Unsa avait en effet constaté une dégradation exponentielle de la situation. Les équipes finissaient par devoir à la fois accueillir les élèves présents et assurer la continuité pédagogique pour les cas contacts ou positifs retenus à la maison. Un double-front ingérable associé à un sentiment grandissant chez les enseignants, d'exposer leur propre santé à des variants circulant de plus en plus chez les enfants et les adolescents. Devant la fatalité de refermer les écoles, le SE-Unsa avait porté la nécessité d'anticiper et d'organiser avec les personnels, mais aussi les collectivités territoriales et les préfets tout nouveau protocole sanitaire.

Or, nous avons assisté à la reproduction à l'identique du scénario qui s'impose désormais systématiquement à tous les personnels d'Education depuis plus d'un an : Absence de concertation, aucune anticipation. Après la décision du Président de la République mercredi 31, il aura fallu attendre plus de deux jours pour avoir des instructions précises et que les décisions organisationnelles soient portées à la connaissance de tous pendant le weekend de trois jours, pour une mise en œuvre dès mardi 6 avril.

Pour le SE-Unsa, notre ministre n'a plus les circonstances atténuantes de l'urgence, de l'oubli ou de la maladresse de début. Dans notre institution désormais, on décide sans consulter les personnels et on précipite tous les personnels dans l'impréparation pour s'apercevoir a posteriori que c'est un peu plus compliqué que prévu. Le dernier épisode sur le bug des ENT donne à voir dans l'opinion publique une image de notre institution qui heurte notre professionnalisme et notre attachement au Service Public d'Education. Lesquels ont, une fois de plus porté les équipes pour surmonter cette nouvelle épreuve. Le président et son gouvernement continuent de croire que l'Ecole et les établissements peuvent se mettre en ordre de marche en quelques heures.

Ce qui nous heurte, ce n'est pas la nécessité de nous adapter à une crise inédite mais le mépris pour les personnels et les alertes de leurs représentants.

A la veille des vacances anticipées de printemps, les personnels se demandent comment sera organisée la reprise au 26 avril. Comment sera gérée la vaccination promise à la mi-avril, c'est-à-dire dans quelques jours ?

Pour l'heure et depuis le 6 avril, le serveur du mouvement est ouvert parallèlement à un autre mouvement, très obscur selon nous, de postes profilés qui se multiplient sur les dispositifs dédoublés entre autres. Nous tenions à déplorer ici une nouvelle fois l'alternative de plus en plus fréquente faite aux enseignants et le plus souvent aux enseignantes, de choisir entre leur poste et leur temps partiel alors que des Titulaires de Secteurs sauraient parfaitement les compléter. Mais nous y reviendrons dans une déclaration commune avec nos camarades des autres organisations. Nous rappelons simplement qu'une décharge syndicale n'est pas un temps partiel et que l'engagement syndical pour accompagner et conseiller ses pairs ne saurait en aucune manière priver un militant d'une évolution professionnelle sans y voir une forme d'obstruction syndicale.

Pour entrer dans l'ordre du jour, depuis 2015, nous faisons le même constat d'un compteur de mois de congés de formation à octroyer qui reste figé sur 84 ; laissant sans réponse quelquefois pour la 4^e année consécutive, de trop nombreux projets de mobilité et d'évolution professionnelle. Sur 51 enseignants ayant formulé une demande, seulement 11 auraient une réponse favorable selon votre projet initial. Il reste donc toujours aussi difficile de faire évoluer sa vie professionnelle à l'Education Nationale. En outre, les modalités de classement par groupe, induisent des iniquités dans les barèmes et des situations difficiles à comprendre mais nous y reviendrons.

Concernant les promotions accélérées aux 7^e et 9^e échelons que nous allons aborder et afin de départager nos collègues qui ont une appréciation identique, le SE-Unsa ne manquera pas de vous proposer des critères de départage réaffirmant la proportionnalité femme/homme de notre profession. Car l'égalité ne se décrète pas seulement dans les discours, elle doit avancer dans la réalité des faits et notamment lors des promotions d'échelon et de grade.

Enfin, nous nous interrogeons sur le fait que cette CAPD n'étudie pas les avis portés aux candidatures à la liste d'aptitude des directeurs comme nous le faisons chaque année.

Je vous remercie de votre attention.